

La FSU a organisé sa sixième rencontre interprofessionnelle. Les dossiers d'accompagnements sont toujours d'actualité. Mais lors du Comité Technique, il nous a été présenté un dossier sur la revalorisation des indemnités octroyées aux assistants familiaux. Le compte n'y est pas. Ce dossier nous sera représenté en CT fin juin après un groupe de travail. N'hésitez pas à nous faire remonter vos observations. Nous ne laisserons rien en l'état. Vous devez être entendus.

Protège toi, syndique toi ! Ton employeur aussi est syndiqué !

Le doudou ou l'objet transitionnel

D.W. Winnicott, à l'origine du terme **d'objet transitionnel**, considère de façon plus générale « **l'espace transitionnel** » comme l'espace intermédiaire entre la réalité intérieure de l'enfant et la réalité extérieure. L'objet transitionnel vit dans l'espace transitionnel. Il y tient **une place essentielle**. Nous le connaissons tous sous le nom de « **doudou** ». Si l'objet transitionnel est le **lien entre la mère et l'enfant**, il représente aussi ce qui va lui permettre de s'en détacher. Qu'il s'agisse d'un jouet, d'une couverture, d'un mouchoir, que l'enfant soit fille ou garçon, il est en général **indispensable à son équilibre et à son développement**.

L'objet transitionnel va jouer un rôle de **calmant**, notamment au moment de l'endormissement. La présence du doudou permet **d'apaiser cette régression** fragilisante. Il lui permet de **lutter** contre **l'angoisse dépressive**.

On peut en déduire que l'ob-

jet transitionnel a un **rôle d'aide à l'acceptation** de la frustration. Il en est un outil. Il pourra le **serrer** contre lui, le **jeter** au loin, le **caresser**, le **tirailer**... lui faire **vivre** les émotions qu'il éprouve et exprimer ainsi quantité de sentiments. Par cette expérimentation, **il subit moins** les événements et acquiert la sensation de **contrôler** ce qui lui arrive

Le doudou ne doit pas non plus se **substituer** au réconfort par l'adulte.

Le doudou aide à **la séparation** mais il ne **remplace pas** le contact avec l'adulte.

Si l'objet transitionnel permet de **supporter l'absence**, le « doudou » proposé comme **solution à toute situation** perd cette fonction, il devient « **fétiche** », déniait l'absence et le manque. Cet objet fétiche **n'aménage pas d'espace créatif** dans l'esprit du petit..

Si le doudou a été utilisé comme un objet transitionnel et non pas comme un objet fétiche, **le petit n'aura pas de difficultés à s'en détacher**

Dans ce numéro :

Déclaration CT 9 juin 2022

Point CT

Rencontre du 16 juin

COS

Rencontre de Mr. GLEYZE

LIBRI
C
LE





Tout passage de dossiers en CT doit répondre au **respect du règlement intérieur**. Il

doit y avoir un passage au préalable en CT **pour information**, puis le dossier est soumis **pour Avis**.

Faire l'impasse sur ce déroulé, nuit à **l'étude des propositions** et nous **prive du retour** de nos collègues aux propositions présentées. Il en va des bonnes conditions **d'exercice du dialogue social**.

En l'état, ce dossier demande un examen point par point.

Il est nécessaire d'apporter des précisions mettant **en évidence l'inadéquation des propositions présentées pour Avis**. Elles ne répondent pas aux **attentes et aux besoins** de nos collègues Assistants Familiaux. Elles aggravent la **charge financière** pesant sur nos collègues dans la prise en charge

des enfants accueillis.

Toutefois, la loi du 14 Février 2022 vient renforcer l'attractivité de ce métier. Les assistants familiaux pourront bénéficier **d'une rémunération au moins égale au SMIC**. Il conviendrait de soumettre aux **votes cette seule proposition** afin de ne pas pénaliser les agents concernés, en excluant les **autres postes** de ce dossier qui **devront être soumis à un autre CT**.

Demande d'une suspension de séance pour une concertation avec les autres organisations syndicales.

Face à l'intervention de la responsable de la coordination des assistants familiaux de la FSU Territoriale et le soutien de quelques organisations syndicales, le Président propose de surseoir au vote, de retravailler ce projet en groupe de travail afin de le représenter au comité technique du 22 juin !

Déclaration / le rapport
présenté au CT du 9 juin 2022

Point sur le Comité Technique
du 9 juin 2022

Le rapport présenté lors de cette instance est loin d'être **suffisant**.

La proposition d'octroyer **un SMIC au premier enfant accueilli** ne fait qu'anticiper la loi TAQUET dont les décrets d'application devraient paraître dans les mois qui viennent.

Pour les autres propositions :

Le forfait à 40€ d'indemnité d'entretien (voir la liste dans le document que nous avons transmise) est largement **insuffisant** notamment en ce qui concerne **la prise en charge des billets de train, des produits non couverts par la SS, des sorties scolaires**, etc... .

Nous demandons : la possibilité de **remboursement** prise en compte sur **présentation de factures** tous les trimestres ou semestres.

La revalorisation des indemnités de 3% quand l'inflation est de 5%.

Nous demandons qu'elle soit indexée sur l'inflation.

La majoration de salaire niveau 1 a diminué. Le professionnel perd 60€ tous les mois.

Nous demandons qu'elle soit revue.

L'accompagnement des professionnels par une commission dont elles sont exclues.

Nous demandons qu'elles soient associées au PPE de l'enfant quand il y a une difficulté sur l'accueil d'un enfant.

Nous avons obtenu une suspension de séance et le report de la présentation de ce dossier lors d'un nouveau CT fin juin. Un groupe de travail va se tenir dans l'entre deux afin d'affiner les propositions. Un seul syndicat était favorable au rapport en l'état.

Rencontre du 16 juin

Nous avons rencontré Mme CLAVEL le 16 juin. Nous avons exposé tout ce qui faisait défaut dans le rapport présenté en CT. Et nous **avons été entendus**.

Nous avons obtenu : **une augmentation du salaire** des assistants familiaux : pour un enfant 174h de SMIC, deux enfants 227h, 3 enfants 323h, 4 enfants 519h. **Le salaire d'attente** est passé à 174h.

De manière dérogatoire, pourront être effectuées **des demandes de participation départementale exceptionnelle** pour le financement de biens ou de prestations qui dépassent les seuils fixés dans le cadre des actes usuels visé par l'indemnité vie quotidienne de 40€ (ex : achat d'un vélo, etc). Une **augmentation de**

3% des frais d'entretien sera appliquée. Il faudra, néanmoins, si l'inflation perdure, revoir ce montant.

Nous avons demandé **qu'un travail** soit effectué, **en amont**, des conflits entre les travailleurs sociaux et les assistants familiaux. **L'instance de régulation** proposée dans le rapport du CT n'est qu'une commission de cadres .

Les représentants du personnel seront **conviés** aux prochains groupes de travail : l'un sur les **astreintes**, un second sur les **majorations de salaire**.

Enfin, il va être mis en place une **équipe de volantes** intervenant dans des situations bien spécifiques. C'est **une demande que nous portons depuis longue date**.

Ces nouvelles propositions seront soumises au vote dans le cadre du prochain CT.

Dernières info COS

Les rencontres territorialisées reprendront à la rentrée. Vous avez été nombreux à **vous saisir de ces temps d'échange** informatif.

Nos **collègues administratifs nous accompagnent** désormais, **avec plaisir**, pour vous délivrer vos commandes.

J'attire votre attention sur les **voyages**. Il reste encore des places à saisir sur ces voyages qui ont été **largement soldés**.

Je vous rappelle également que les **prochaines élections COS** auront lieu le **8 décembre 2022**.

Votez et faites voter. Comme j'ai pu vous l'expliquer, **le COS**

est votre association. Lui démontrer votre **intérêt par votre vote**, encouragera notre Département à maintenir **l'octroi d'une dotation de fonctionnement**, à hauteur de 0,96% de la masse salariale. en étroite collaboration.

Enfin, la **FSU communique** très régulièrement sur ce qu'elle **attend du COS** et sur **ses ambitions** pour cette association. Vous trouverez toutes **nos communications** sur le site de la FSU.

N'hésitez pas à me consulter pour tout renseignement.

A très vite
La trésorière Corinne LAMI

**Rencontre de Monsieur GLEYZE
L'essentiel de notre intervention**

Nous avons rencontré le **Président Jean Luc Gleyze**.

Nous avons souligné **la baisse**, d'année en année du **nombre d'assistants familiaux** et l'urgence d'une remise en question de l'organisation, des conditions de travail et du traitement des salaires.

La commission FSU d'assistants familiaux travaille à la **résolution** des difficultés rencontrées par cette profession tant par les **accompagnements** de collègues que par **les propositions** qu'elle soumet à la direction.

Elle a mis en évidence **la nécessité de travailler plus en amont** en changeant certaines **pratiques et méthodologies** comme : une meilleure **communication** avec les équipes pluridisciplinaires, (sentiment d'isolement persistant), une **appartenance** à une équipe de travail, l'assistant familial trop souvent mis à l'écart, **l'arrêt de jugement négatif** de nos collègues lorsqu'elles font remonter les difficultés, la fin de la maltraitance psychologique dont certains de nos collègues sont victimes, l'étude des situations qui relèvent **d'une information préoccupante** à l'encontre d'un ASS-FAM avec la mise en place d'une procédure avant le signalement au procureur. Une proposition rédigée par nos soins a été remise par la FSU à notre DGAS.

Nous savons que le travail d'assistant familial est **contraignant** en raison des horaires, des nombreux transports et des problèmes de santé physiques et

mentaux des jeunes accueillis. Ceci pourrait expliquer que cette profession ne soit pas attractive.

C'est pourquoi la FSU demande **une revalorisation du salaire**, une augmentation **des indemnités d'entretien**, de transport, de véhicule et de la prime de vacances pour les enfants accueillis (aujourd'hui estimée à 5 euros par jour). Ceci est très largement insuffisant au vu de l'augmentation du coût de la vie.

Il est indispensable de **répondre favorablement** si nous voulons conserver ce mode d'accueil qui permet à un enfant de grandir et s'épanouir au sein d'une famille.

Nous savons que ce **dispositif est moins onéreux** que d'autres types d'accueils et qu'il **répond parfaitement** aux besoins des enfants.

Enfin, nous constatons aussi quelques **améliorations** : pour nos collègues privés de travail, le **salaire est maintenu**. Et plus récemment le droit à **la protection fonctionnelle** porté par notre syndicat est plus facilement octroyé.

A La FSU nous sommes force de propositions et nos interventions sont nécessaires et légitimes pour ces agents.

C'est la raison pour laquelle nous demandons notre **intégration dans les groupes de travail** concernant l'accueil familial. Notre représentation est **riche de nos expériences** et nécessaire afin de faire évoluer cette profession dans le bon sens.

Eliane MANQUAT
Assistante Familiale
Représentante du
personnel
06 30 79 50 39

Corinne LAMI
Référente ASSFAM
Représentante du
personnel
Trésorière COS
06 71 71 95 27

Je souhaite prendre contact avec un délégué de la **FSU 33 (SNUTER33 FSU)**
05 56 99 35 17 / fsusnuter33@gironde.fr

Je souhaite adhérer à la FSU

NomPrénom.....

Direction Service.....

Adresse Mail.....

Téléphone